

**SESSION PLENIERE DES 18 ET 19 DÉCEMBRE 2023****POUR LA COHÉSION SOCIALE, LA PRÉVENTION COMME CLÉ DE LA LUTTE CONTRE LES PRÉCARITÉS**

L'étude s'est appuyée sur des nombreuses auditions et sur une journée délibérative à laquelle deux camarades de l'UL de Nantes ont participé en juillet 2023.

Elle comporte un focus sur les spécificités concernant les femmes.

La CGT a voté l'étude

L'ÉTUDE DU CESER

L'étude s'appuie sur les compétences régionales pour proposer 13 préconisations autour des axes suivants :

- Conforter et partager au niveau régional la connaissance et les enjeux du territoire pour une région 100 % inclusive
- Veiller à ce que les politiques publiques régionales participent à l'amélioration des conditions de vie pour toutes et tous et plus particulièrement pour les personnes fragilisées
- Agir sur les territoires avec les partenaires
- Prendre soin et mieux accompagner ceux qui agissent

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie le rapporteur, le chargé d'étude, la présidente, le bureau et l'ensemble de la C2 et le groupe de travail égalité femmes hommes pour cette étude.

Ce travail prend appui sur les témoignages recueillis lors des auditions et de la journée délibérative organisée par le CESER en juillet. Il se base également, ce qui est moins fréquent dans nos travaux, sur les **travaux de plusieurs sociologues** qui permettent de souligner l'aspect cumulatif des pauvretés et des précarités. La juxtaposition des cartes de pauvreté, de décrochage scolaire, d'accès à l'emploi ou aux services de santé, est édifiante, montrant l'existence de territoires particulièrement touchés par les pauvretés et les précarités, qu'il s'agisse des milieux ruraux ou du cœur des principales agglomérations. Il s'agit donc d'avoir, comme le souligne l'étude,

une **approche systémique** de la précarité.

La CGT, qui porte l'idée d'un développement humain durable, souscrit donc à l'idée d'un développement social lié au développement économique et écologique.

Comment ne pas prendre aussi à notre compte ce qui est écrit en annexe 2 concernant la nécessaire prise en compte (je cite) « de l'hétérogénéité de la société, plus précisément de **l'existence d'antagonismes entre des projets, des intérêts, des places ?** » La CGT l'exprime différemment, mais dans une analyse pas très éloignée quand elle persiste à parler de lutte des classes.

Nous soulignons l'apport du groupe **égalité femmes hommes**, qui met en avant les inégalités de genre qui existent dès le plus jeune âge. La qualité de la contribution du groupe souligne la nécessité de continuer notre réflexion sur l'égalité dans le prochain mandat.

Nous sommes, en tant que représentants de la confédération générale du travail, sensibles à la **question de l'emploi et des travailleurs pauvres**. L'accès au travail de qualité est une clé du développement humain durable et de la lutte contre la précarité. L'audition du Compas a mis en évidence le lien entre taux d'activité et pauvreté, en particulier pour les femmes. Il faut donc s'interroger sur l'origine du taux d'activité faible dans certains secteurs géographiques, lié à la difficulté de l'accès à l'emploi, à sa qualité, au niveau de rémunération, aux freins périphériques, comme les transports ou la garde d'enfants. L'étude souligne avec raison que la question de la précarité de l'emploi est à mettre en correspondance avec l'accroissement du nombre de travailleurs pauvres, et que l'emploi précaire gagne partout du terrain. La CGT porte des propositions en matière de rémunération et de sécurité sociale professionnelle pour protéger les salariés en cas de perte ou de changement d'emploi.

Nous partageons globalement la teneur de l'étude du CESER mais soulignons deux interrogations :

Tout d'abord, concernant les **territoires zéro chômeurs** de longue durée qui recueille les louanges de l'étude, la CGT considère qu'il faut nuancer le constat et rester vigilants sur la question du financement des emplois et sur les conséquences de ce dispositif sur le financement de la protection sociale. Par ailleurs, les activités ne doivent pas venir en concurrence avec des emplois existants ou qui pourraient correspondre à des postes de la fonction publique territoriale. Enfin, les garanties offertes aux salariés, en matière de rémunération, de carrière, de conventions collectives, et de durabilité de l'emploi au-delà de la période de subvention du programme, restent posées.

Ensuite, nous sommes interrogatifs sur le fait de considérer un **taux d'immigration** élevé comme un élément de fragilité pour le territoire, comme l'indique le graphique issu du programme de l'observatoire des partenariats. L'immigration pose des enjeux d'intégration, de solidarité, de lutte contre les discriminations, mais elle est aussi une source de richesses pour le territoire accueillant. Nous regrettons à ce sujet l'accord trouvé ce jour sur la loi immigration, avec la bénédiction du rassemblement national, et qui va augmenter la précarité de l'ensemble des étrangers. Nous notons toutefois que le CESER se sert de ce graphique comme une illustration de la nécessaire approche systémique des précarités, constat que nous partageons.

C'est pourquoi nous voterons l'étude.

VOTES : l'étude a été adoptée à l'unanimité par 85 voix pour.

Membres de la commission 2 du CESER : Marie-Colette Luneau, Marie-Laure Hermouet, Catherine Paris, Yvic Kergroac'h
Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21